

## **Appel à candidature - Résidence d'artiste au lycée professionnel du Mont Châtelet de Varzy (58)**

Le Parc Saint Léger – Centre d'art contemporain est partenaire du programme « Excellence des Métiers d'art » promu et financé par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté et l'Académie de Dijon. Ce programme permet à un artiste d'intervenir, sous la forme d'une résidence, au sein d'un établissement scolaire disposant d'une formation diplômante en métiers d'art.

Le Parc Saint Léger – Centre d'art contemporain et le Lycée Le Mont Châtelet de Varzy renouvellent leur partenariat pour l'année scolaire 2019/2020 et proposent une résidence d'artiste dans la section ferronnerie d'art du lycée.

Cette résidence fera suite à celles d'Emilie Perotto, Martin Lord, Olivier Sévère, Giuliana Zefferi, Loïc Pantaly, Florian Viel, Mathis Collins, Anaïs Touchot, Pascal Pellan.

### **Cahier des charges et emploi du temps :**

L'enjeu de la résidence est de mettre en dialogue une pratique artistique et l'univers de la ferronnerie, permettant à l'artiste d'expérimenter une forme inédite pour sa pratique et offrant aux étudiants l'opportunité de participer à la production d'un objet artistique. La pièce produite, utilisant et questionnant les pratiques de la ferronnerie, doit répondre aux préoccupations et recherches de l'artiste.

Possesseurs d'un savoir-faire remarquable, les professeurs seront les maîtres d'œuvre du projet. Ils apporteront une expertise technique et un regard éclairé sur la matière elle-même. Le projet sera co-construit avec les élèves et les professeurs.

La résidence au sein de l'établissement scolaire aura lieu du **6 janvier au 14 février 2020**.  
Le nombre de jours de présence de l'artiste auprès des élèves est de **20 jours**.

Le planning, réparti en 6 semaines est le suivant :

**1ère semaine** : 4 jours pour introduire les étudiants aux activités du Centre d'art et présenter le projet de résidence

**2ème semaine** : 4 jours pour finaliser l'étude théorique du projet et lancer la réalisation

**3ème, 4ème, 5ème, 6ème semaine** : 3 jours par semaine pour réalisation et finition

Nota bene : Une intervention de 24 jours répartie en 6 semaines est également envisageable, le planning est alors :

**1ère semaine** : 4 jours pour introduire les étudiants aux activités du Centre d'art et présenter le projet de résidence

**2ème semaine** : 4 jours pour finaliser l'étude théorique du projet et lancer la réalisation

**3ème, 4ème, 5ème, 6ème semaine** : 4 jours par semaine pour réalisation et finition

### **Conditions budgétaires :**

Le budget total est de 4500 euros.

La répartition suivante est prévue :

- honoraires ou droits d'auteurs : 1500 euros (charges sociales et tva comprises)
- frais gérés par le lycée (production, hébergement et repas au lycée) : 2000 euros ttc
- frais de voyages et de transport de l'œuvre : 1000 euros ttc

La répartition budgétaire peut être néanmoins revue d'un commun accord suivant le projet.

**Modalités de candidature :**

Merci d'envoyer votre dossier composé d'un pré-projet (intérêt pour la résidence et esquisse du projet), d'un CV et d'un book (sous forme numérique uniquement – 20 pages maximum) à l'adresse suivante : **residence@parcsaintleger.fr**

Date limite de remise des candidatures : **26 octobre 2019**

Résultat communiqué le 15 novembre 2019.

En raison du nombre de candidatures reçues merci de bien vouloir noter que seul le candidat retenu sera contacté.